



ARRETE MUNICIPAL

Réglementation présentation des bacs de collectes d'ordures aux ramassages

Police Municipale

Le Maire de SAINT LOUBES,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.221-2-1 et suivants,
- Vu le Code Pénal, et notamment les articles R 610-5, R 632-1, R 635-8, R 644-2 et 131-13,
- Vu le Code de l'environnement et notamment son titre IV relatif aux déchets et l'article L 541-3,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 1312-1,
- Vu le Règlement Sanitaire Départemental de Gironde,
- Considérant que le Maire reste détenteur des pouvoirs de police de la salubrité publique,
- Considérant que des dispositions sont à prendre concernant la présentation des bacs de collectes d'ordures aux ramassages

ARRETE

Article 1er :

Les conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif devront être présentés à la collecte, devant le domicile, sur le trottoir, sans entraver la libre circulation des usagers.

Pour faciliter les opérations de collecte et assurer la sécurité des agents qui les réalisent, un lieu de présentation des conteneurs pourra être indiqué aux bénéficiaires du service public.

Dans les voies inaccessibles aux véhicules de collecte ou dont les caractéristiques et l'encombrement ne permettent pas une manoeuvre de retournement conforme aux exigences du Code du Travail ou de la Route, les conteneurs seront positionnés par les usagers sur la voie de passage praticable la plus proche.

Article 2 :

Les conteneurs devront être présentés au plus tôt sur la voie publique la veille du ramassage et retirés au plus tard le lendemain du passage du camion de collecte. Ils ne pourront en aucun cas être stockés de manière permanente sur le domaine public.

es Tout manquement au présent arrêté sera passible de l'amende prévue à cet effet.

Article 3 :

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Ambarès et Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Loubès le 4 décembre 2018
Le Maire,



Pierre Durand

SAINT LOUBES